

CHAMBÉRY EN TRANSITION

Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable

EDITION 2023

SOMMAIRE

Sommaire.....	2
Edito.....	3
Une feuille de route autour de 6 ambitions.....	4

AMBITION 1 : Prise en compte des enjeux de transition écologique dans tous les domaines d'action municipale.....

Défi 1 – Diffuser une culture de la transition écologique auprès des élu·es et des agent·es municipaux..... 5

Défi 2 – Outiller la municipalité pour intégrer la transition écologique dans tous les domaines d'action municipale..... 7

Défi 3 – Renforcer l'intégration de la Transition Ecologique dans tous les services.....9

AMBITION 2 : Créer un écosystème municipal favorable à la contribution de chacun·e aux enjeux de transition.....

Défi 1 – Accompagner les habitant·es et acteurs socio-économiques au changement.....11

Défi 2 – Mettre en place des moyens innovants d'implication pour les citoyen.nes.....18

AMBITION 3 : Permettre à chaque habitant·e d'accéder à une alimentation respectant la santé et l'environnement.....

Défi 1 – Faire évoluer la restauration collective vers davantage de qualité et de durabilité.....21

Défi 2 – Favoriser une alimentation saine et durable pour les familles à revenus modestes.....21

AMBITION 4 : Assurer la vivabilité de la Ville face au réchauffement climatique et aux pollutions.....

Défi 1 – Mieux identifier les sources et lieux de pollutions pour les réduire.....22

Défi 2 – Préserver le patrimoine végétal et arboricole de la Ville.....24

Défi 3 – Désimperméabiliser et végétaliser la Ville.....25

AMBITION 5 : Mener la transition énergétique de la ville : favoriser la sobriété du territoire et relocaliser la production en augmentant la part des ENR.....

Défi 1 – Diminuer les consommations énergétiques des équipements publics (bâtiments, flotte automobile, voirie)..... 27

Défi 2 – Développer les sources locales d'énergies renouvelables..... 31

AMBITION 6 : Garantir l'intégrité du vivant, et réduire l'impact de l'humain sur les autres espèces vivantes.....

Défi 1 – Faire en sorte que les citoyen·es interagissent avec les animaux de manière respectueuse de leur intégrité.....32

Défi 2 – Veiller à l'équilibre des écosystèmes et prévoir des aménagements pour que chaque espèce puisse s'épanouir "harmonieusement" avec les autres..... 33

Partenariats propices à la transition au-delà du territoire chambérien.....

*Annexe 1 - Bilan 2022 – Marchés publics.....*36

Edito

Depuis quelques années, l'anomalie climatique est devenue « normale ». 2023 n'a pas échappé à ce constat puisque ce fut d'une année record en terme de températures mais aussi d'irrégularité de pluviométrie. Cette année est l'illustration type d'un changement climatique dont les conséquences font désormais partie du quotidien.

Fort heureusement la mobilisation pour y faire face s'amplifie. La connaissance des enjeux progresse comme en témoigne l'affluence massive aux événements, projections, conférences et autres débats qui jalonnent la scène culturelle et scientifique chambérienne, à l'image de la programmation de la Galerie Eurêka et des différents équipements culturels municipaux. La compréhension des problèmes est la clé de l'action pour imaginer et mettre en œuvre les solutions nécessaires pour y faire face. C'est pourquoi la Ville anime des temps de sensibilisation réguliers auprès de ses agent.es, des habitant.es, des écolier.es ou encore des commerçant.es.

Si chacun.e peut agir à titre individuel, la Ville de Chambéry contribue de manière active à diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire. Ce Rapport Développement Durable illustre la façon dont l'ensemble des services agissent dans leur champ de compétences et coopèrent pour relever les défis écologiques. Des transformations majeures comme l'évolution vertueuse du réseau de chauffage urbain ou de la restauration collective, aux petits changements du quotidien, c'est bien l'ensemble de la collectivité qui est en mouvement pour « faire sa part », créer le contexte favorable à l'action de chacun.e, et mettre en œuvre les transformations indispensables pour préserver et améliorer le cadre de vie à Chambéry dans les années à venir.

Pour cela, la Ville sait compter sur ses forces vives mais aussi sur ses partenaires associatifs, économiques ou institutionnels. La plupart des actions menées en 2023 sont le fruit de ces collaborations, de la créativité et de l'énergie déployées par ces acteurs, et je souhaite les en remercier vivement.



Jimmy Bâabâ
Adjoint au maire
Chargé de la transition écologique

Une feuille de route autour de 6 ambitions

Ce rapport s'articule autour des 6 ambitions de la feuille de route Transition Ecologique de la Ville de Chambéry, définies en début de mandat. Ces 6 ambitions sont déclinées en différents défis et permettent d'articuler les actions en matière de transition de la Ville.

L'enjeu est de transformer la Ville pour répondre à l'urgence et l'importance des enjeux écologiques, grâce à l'adhésion collective.



AMBITION 1



Prise en compte des enjeux de transition écologique dans tous les domaines d'action municipale

Défi 1

Diffuser une culture de la transition écologique auprès des élu·es et des agent·es municipaux

CHIFFRES CLÉS

197

Agent·es sensibilisé·es

2 624 km

parcourus lors du Challenge Mobilité

RÉALISATIONS

1 Sensibilisation des agent·es aux enjeux climatiques



**LA FRESQUE
DU CLIMAT**

La Ville a mis en place un plan de sensibilisation aux enjeux climatiques pour l'ensemble de ses agent·es, à l'aide de l'outil « La Fresque du Climat ».

Les directeur.rices ont d'abord participé à cet atelier en 2022, avant un déploiement à l'ensemble des agent·es à travers une proposition de Fresque du Climat une fois par mois. Les sessions sont animées par la Mission Transition Ecologique de la Ville de Chambéry. Par ailleurs, la Fresque du Climat est désormais intégrée à la formation de bienvenue de l'ensemble des agent.es.

A ce jour, 197 agent·es ont bénéficié de cet atelier.

2 Animation du réseau d'écocoréférent·es

Le réseau d'écocoréférent·es, créé en 2022, continue son action. En 2023, le réseau a notamment contribué au plan de sobriété énergétique ainsi qu'à l'organisation du Challenge Mobilité.

3 Formation des professionnels de la petite enfance

Formation de 14 professionnels sur le thème de l'enfant et la nature pendant 2 jours.

4 Fresque de la Biodiversité



**Fresque
de la
Biodiversité**

Les enjeux environnementaux ne se limitant pas au problème climatique, La Ville a poursuivi le déploiement de la Fresque de la Biodiversité, outil collaboratif basé sur le même principe que la Fresque du Climat.

2 agent.es ont été formé.es à l'animation de l'atelier et 15 agent·es ont pu en bénéficier en 2023.

AMBITION 1



Prise en compte des enjeux de transition écologique dans tous les domaines d'action municipale

Défi 1

Diffuser une culture de la transition écologique auprès des élu·es et des agent·es municipaux

RÉALISATIONS

5 Challenge Mobilité

La Ville de Chambéry a participé au Challenge Mobilité 2023 autour d'un événement convivial, avec des accueils sur les principaux sites de la Ville pour sensibiliser aux enjeux de mobilité. 310 agent.es sont ainsi venus autrement qu'en voiture individuelle. 2 624 km ont été parcourus avec des modes alternatifs. L'atelier mécanique a proposé pour l'occasion de faire la révision des vélos des agent.es, et 23 vélos d'agent.es ont ainsi été révisés. Un atelier "Remise en selle" était également proposé aux agent.es ce jour-là.



6 Accompagnement des services aux bonnes pratiques numériques

Une sensibilisation aux bonnes pratiques et à l'impact environnemental du numérique est menée dans le cadre d'accompagnement des services dans la gestion de leur serveur. Un travail de nettoyage des serveurs et de suppressions des doublons est proposé aux services. 4 demi-journées de "cleaning day" ont été organisées (environ 40 agent.es) et 33 agent.es ont participé à la formation "Environnement numérique, les bonnes pratiques »

En parallèle, La DSIN poursuit ses actions de sensibilisation auprès des utilisateur.rices pour contenir l'espace consommé sur les serveurs pour le stockage des documents ou des messages électroniques. Des tableaux de bord sur l'utilisation de l'espace de stockage et la présence de doublons sont régulièrement envoyés aux services, ainsi que des envois ciblés aux utilisateur.rices lorsque la capacité maximum est proche d'être atteinte.

AMBITION 1



Prise en compte des enjeux de transition écologique dans tous les domaines d'action municipale

Défi 2

Outiller la municipalité pour intégrer la transition écologique dans tous les domaines d'action municipale

CHIFFRES CLÉS

66%

des marchés intégrant un critère environnemental

34%

des agent.es utilisent les modes actifs (pour venir travailler)

RÉALISATIONS

1 Labellisation Climat Air Energie



La Ville poursuit son processus de labellisation "Territoire Engagé Transition Ecologique" avec le label Climat-Air-Energie. Le label Climat-Air-Energie (anciennement appelé « Cit'ergie ») est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Le diagnostic s'est poursuivi en 2023, afin de dresser le bilan de l'action de la Ville en échangeant avec l'ensemble des services. Le travail sur le plan d'actions a été amorcé en fin d'année 2023 et se poursuit en 2024.

Avec ce label, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres. Ainsi, l'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'action.

2 Evaluation climat du budget

La Ville a mené un premier exercice d'évaluation climat du budget à l'aide de la méthode proposée par I4CE. Le travail, au stade expérimental, a été mené par la direction des finances et la mission transition écologique sur le CA22 et le BP23 afin de prendre en main la méthodologie. Les services ont été sensibilisés via une participation à la cotation de certaines dépenses.

Prise en compte des enjeux de transition écologique dans tous les domaines d'action municipale

Défi 2

Outiller la municipalité pour intégrer la transition écologique dans tous les domaines d'action municipale

RÉALISATIONS

3 Plan d'actions mobilité

La Ville est accompagnée par l'Agence Ecomobilité pour mener une réflexion sur la mobilité. Suite à l'enquête menée en 2022, des diagnostics sur site ont eu lieu en 2023, et un travail sur la construction d'un plan d'actions est en cours.

A ce jour, 34% des agent.es utilisent les modes actifs, 10% utilisent le train, 7% le bus et 2% le covoiturage pour se rendre au travail. Le diagnostic a permis d'identifier le potentiel de report modal selon la localisation géographique du domicile des agent.es et leur lieu de travail.



4 Critères environnementaux dans les marchés publics

Un critère relatif à la performance environnementale pondéré de 5 % à 30 % a été intégré dans les documents de consultation dans 66 % des procédures de marchés publics conclus via le service commande publique en 2023.

Les consultations pour lesquelles il n'y a pas eu de critère relatif à la performance environnementale ont pour objet des prestations de service ou prestations intellectuelles.

Le détail est présenté en Annexe 1 du présent rapport.

Prise en compte des enjeux de transition écologique dans tous les domaines d'action municipale

Défi 3

Renforcer l'intégration de la Transition Ecologique dans tous les services

CHIFFRES CLÉS

5,3 tonnes
de papier collecté

20%
du matériel informatique acheté d'occasion

16
VAE achetés en 2023

RÉALISATIONS

1 Accompagnement des services par l'Atelier Municipal d'Imprimerie (AMI)

L'AMI accompagne les services pour limiter le nombre d'impressions, intégrant un questionnaire du besoin ainsi qu'une possibilité de ré-imprimer en cas de manque plutôt que d'imprimer en excès.

Par ailleurs, l'AMI mène une démarche auprès de l'ensemble des services pour valoriser la récupération des feuilles imprimées "recto" pour fabriquer des blocs notes.

2 Compostage des feuilles

'Les feuilles dites « propres » c'est-à-dire ramassées sur des zones peu souillées sont envoyées en composterie. Cela représente un volume de 190t pour l'année 2023. Les feuilles souillées sont traitées par un prestataire.



3 Recyclage du papier par l'ESAT du Nivolet



Le papier est récupéré sur 6 sites de la Ville pour être recyclé par l'ESAT du Nivolet par des personnes en situation de handicap.

La collecte a lieu sur les sites suivants : Centre Technique Municipal, Paul Bert, Curial, Hôtel de Ville, Maison des associations et Police Municipale. Au total, 5,3 tonnes ont été collectées.

4 Compostage dans les crèches

La direction Petite Enfance a mis en place des seaux à compost pour les déchets alimentaires dans l'ensemble des crèches

Prise en compte des enjeux de transition écologique dans tous les domaines d'action municipale

Défi 3

Renforcer l'intégration de la Transition Ecologique dans tous les services

RÉALISATIONS

5 Gestion de la fin de vie des équipements informatiques

Une partie des ordinateurs et des écrans en fin de vie ont été collectés, analysés et retraités par une entreprise régionale spécialisée dans la revalorisation des équipements informatiques. Chaque matériel fait l'objet d'une traçabilité complète, et suivant leur état de fonctionnement, leur durée de vie est prolongée. Cette action favorise le développement de filières de reconditionnement et de réemploi. 100 ordinateurs et 40 écrans ont été concernés en 2023.

6 Achats reconditionnés et réemploi

La DSIN a continué à réduire en 2023 le volume des acquisitions de matériels informatiques neufs, en augmentant la part de matériels d'occasion, notamment pour les ordinateurs fixes pour les agents. Pour la première année, une partie de la flotte de téléphones fixes et smartphone qui était en fin de vie a été remplacée par des matériels issus du reconditionnement et du réemploi. Des écrans d'occasion ont été acquis à destination des écoles. Des photocopieurs multifonctions d'occasion ont également été achetés. Le volume d'achats reconditionnés ou issus du réemploi représente 20% du montant des acquisitions de matériels pour 2023.

7 Développement des modes doux pour les déplacements professionnels

La Ville a acheté 10 vélos à assistance électrique pour un montant de 20 000 euros. L'objectif est de positionner les VAE dans les pools de véhicules afin d'en donner l'accès à un maximum de services et de mesurer l'intérêt suscité auprès des agents. Par la suite, l'enjeu est de développer le parc VAE pour une utilisation plus large et ainsi diminuer l'utilisation des véhicules à moteur thermique. La mise en place des VAE a été accompagnée d'une formation spécifique et une sensibilisation à leur utilisation.

6 vélos à assistance électrique ont également été achetés pour la direction Proximité afin d'éviter l'utilisation d'un véhicule pour les déplacements des agents.es.

Enfin, la Ville a acquis un vélo cargo. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre des expérimentations de véhicules permettant d'élargir les offres de déplacements.



8 Prolongation de la durée de vie des livres

Une partie du travail de l'atelier de reliure des bibliothèques est consacrée à la réparation des livres et documents abîmés, afin de prolonger leur durée de vie. 14 477 livres ont ainsi été équipés, réparés, ou "remis en beauté" en 2023.

Créer un écosystème municipal favorable à la contribution de chacun·e aux enjeux de transition

Défi 1

Accompagner les habitant·es et acteurs socio-économiques au changement

CHIFFRES CLÉS

12

Commerçant.es et artisan.es labellisés

52 300 €

De subventions aux associations œuvrant pour l'environnement

10

Ateliers de sensibilisation grand public organisés

RÉALISATIONS

1 Subventions aux associations

La Ville subventionne des associations pour des missions dans le champ de la transition écologique à hauteur de 53 000 euros (versus 15 500 euros en 2020), notamment pour des actions de sensibilisation auprès du grand public :

Nom Association	Thème	Subvention
LA MONNAIE AUTREMENT	Relocalisation économie	12 000 €
ROUE LIBRE	Mobilités	10 000 €
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	Sensibilisation nature	5 000 €
REGIE COUP DE POUCE	Agriculture urbaine	4 500 €
CONSCIENCE ET IMPACT ECOLOGIQUE	Sensibilisation générale	4 000 €
CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE	Bien être animal	3 000 €
GROUPE FRUGALITE HEUREUSE	Urbanisme durable	3 000 €
POPEX	Agriculture urbaine	2 000 €
LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX	Sensibilisation nature	2 000 €
FOOTBALL ECOLOGIE FRANCE	Sensibilisation générale	2 000 €
JEUNESSE SPORT CHY	Sensibilisation générale	2 000 €
COCLICHAUT	Alimentation	1 500 €
EKO SYSTEM	Alimentation	1 000 €
LES PETITS JARDINS	Agriculture urbaine	300 €

2 Label commerçant·e-artisan·e engagé·e pour la transition écologique !

Relancé en 2022, en partenariat avec la CCI Savoie, la CMA Savoie et l'ASDER, avec le soutien de l'ADEME, le label éco-commerçants marque la volonté de la Ville de Chambéry de valoriser les commerces et artisans qui répondent de manière pragmatique aux enjeux de la transition écologique et sociale.

Ce label est un repère pour les consommatrices et consommateurs et les entreprises du territoire souhaitant agir au quotidien pour la transition écologique. 12 commerçant.es et artisan.es ont ainsi été labellisés le 26 juin 2023.



Créer un écosystème municipal favorable à la contribution de chacun·e aux enjeux de transition

Défi 1

Accompagner les habitant·es et acteurs socio-économiques au changement

RÉALISATIONS

3 Ateliers de la transition à destination des habitant.es



Suite au lancement de la première Fresque du Climat à destination des habitant.es organisée par la Ville fin 2022, la Ville propose désormais un atelier de sensibilisation chaque mois en variant les quartiers de la Ville afin de toucher les chambérien.nes au plus près de chez eux. En 2023, ce ne sont pas moins de 10 ateliers qui se sont tenus, 7 Fresques du Climat, 1 Fresque de la Biodiversité, et 2 ateliers 2 tonnes.



4 Médiations au Musée des Charmettes

Le Musée des Charmettes propose des médiations en lien avec les enjeux environnementaux, notamment :

- Les jardins des Charmettes (petite enfance) : Concoctée pour les tout-petits, cette première approche sensorielle du jardin des Charmettes les amène à la rencontre de la nature, des saisons et de la biodiversité.
- La plante mystère (scolaires) : Ce parcours offre un regard ludique sur le jardin botanique : il propose un jeu où derrière chaque plante se cache un mystère. C'est à l'aide d'indices que les enfants pourront l'élucider.
- Eveil des sens (scolaires) : Ce parcours offre une découverte sensorielle de la maison et du jardin.
- Lectures de paysage : À partir du jardin, observation, description et dessin permettront de découvrir le lieu et son environnement.

Au total, 70 classes ont été accueillies en 2023.

Créer un écosystème municipal favorable à la contribution de chacun·e aux enjeux de transition

Défi 1

Accompagner les habitant·es et acteurs socio-économiques au changement

RÉALISATIONS

5 Conférence « Prends-en de la graine »



La médiathèque Jean-Jacques Rousseau a accueilli une conférence gesticulée du botaniste et raconteur naturaliste Yves Yger sur les semences et les graines dans le cadre de la fête de la science.

6 Accompagnement à la rénovation

La Ville met en place depuis 2018 des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain sur le périmètre du centre ancien, permettant d'aider techniquement et financièrement les ménages aux ressources modestes et très modestes à réaliser des travaux de rénovation, y compris énergétique, dès que cela est possible.

7 Projet Kesako

Le projet Kesako est un projet d'Éducation artistique culturelle et scientifique (EACS). Lors de l'année scolaire 2023-2024 : 4 projets sur la sensibilisation à l'environnement dans le cadre des jumelages Ecoles-équipements de la Ville

- Ecole Vert bois et CAUE Savoie, CIAP Hôtel de cordon, Cité des Arts, Bibliothèque : accompagnement des travaux avec une sensibilisation sur les questions énergétiques, matériaux, etc.
- Projet entre l'école du Pré de l'Âne et la ENIEME compagnie (en résidence à la Cité des Arts) autour du thème des insectes.
- Ecole Bellevue et Galerie Eureka : sensibilisation à la nature, avec un focus sur la montagne.
- Ecole du stade et CIAP : travail autour du quartier du Stade (nouveau éco-quartier Vetrotex).

8 FabLab municipal de la Dynamo

Le FabLab de la Dynamo compte plus de 2500 passages. Un Repair Café est organisé tous les premiers jeudis du mois, contribuant ainsi à accompagner les habitant·es dans leur transition. L'ensemble des ateliers et formations au sein du FabLab porte une attention particulière au réemploi et au recyclage. C'est à la fois une demande des usagers du Lab, afin de produire de manière raisonnée, mais aussi une ambition du lieu en cohérence avec les valeurs des Labs. Pour exemple en 2023, la borne d'arcade réalisée avec l'Ecole de la deuxième chance et la Fondation Orange a été produite avec 95% de matériaux issus de la récupération (provenant des jeunes, de la recyclerie ...).



Créer un écosystème municipal favorable à la contribution de chacun·e aux enjeux de transition

Défi 1

Accompagner les habitant·es et acteurs socio-économiques au changement

RÉALISATIONS

9 Expositions à la Galerie Eurêka

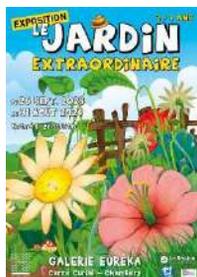
Une exposition permanente, créée en interne, aborde la question des impacts et des risques du changement climatique, ainsi que la question de l'adaptation au changement climatique.

En parallèle, des expositions temporaires traitent des thématiques environnementales :



De septembre 2022 à Septembre 2023 : « Glaciers, une aventure scientifique ». Collaboration avec la recherche (UGA (IGE) et USMB) pour la création de cette exposition. Les glaciers et l'aventure scientifique sont alors une porte d'entrée pour parler du changement climatique et de ses causes.

Septembre 2023 à mars 2024 : « La mécanique des plantes » (exposition actuelle) : cette exposition invite à découvrir le fonctionnement des végétaux et leur diversité (écologie) avec une programmation basée notamment sur des rencontres avec des chercheurs (CARRTEL, LECA,...) comprenant des sorties sur le terrain, des interventions des services techniques / espaces verts pour organiser des visites des serres et des interventions autour des pratiques de gestion des grands parcs de la Ville (ex buisson rond), des visites avec le CIAP sur les parcs et jardins de la ville, etc.



Septembre 2023 – août 2024 : « Le jardin extraordinaire » est une exposition qui reprend la même thématique mais s'adresse aux maternelles et aux CP. Dans les différentes parties du jardin : potager, verger, cabane, serre, les enfants découvrent les secrets des végétaux à travers de nombreux jeux.

Créer un écosystème municipal favorable à la contribution de chacun·e aux enjeux de transition

Défi 1

Accompagner les habitant·es et acteurs socio-économiques au changement

RÉALISATIONS

10 Expositions au Musée des Beaux-Arts

Le Musée des Beaux-Arts a accueilli des expositions en lien avec les enjeux environnementaux : L'exposition « Two mountains » du Photographe Julien Guinand sur la thématique des glissements de terrain au Japon ainsi que l'exposition « L'adresse au paysage ».



11 Réemploi des jeux, jouets et livres des crèches

La direction Petite Enfance travaille avec la Toupie, association qui collecte, rénove et vend des jeux, jouets et livres jeunesse pour leur offrir une seconde vie. Une collecte a ainsi été organisée dans l'ensemble des crèches afin de collecter les jeux, jouets et livres usagés des crèches mais aussi des familles afin de les fournir à la Toupie. Au total, 30 kg de jeux et jouets et 12kg de livres ont été collectés.

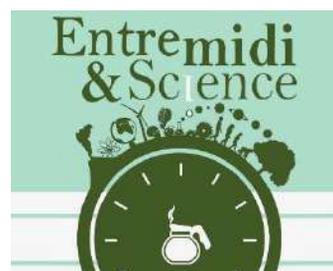


12 Entre Midi et science

Un jeudi par mois de 12h30 à 13h30, à l'heure du déjeuner, la Galerie Eurêka propose des rencontres conviviales avec des scientifiques pour échanger sur un sujet de société. Après un éclairage apporté par les spécialistes de la thématique, un temps est consacré aux questions et au débat.

La programmation intègre les enjeux de transition avec par exemple en 2023, les sujets suivants :

- Effondrement planétaire : quelles limites à ne pas dépasser ?
- Sport et environnement : comment concilier les deux ?
- Construire en terre crue : fantaisie ou vraie alternative pour le futur ?



Créer un écosystème municipal favorable à la contribution de chacun·e aux enjeux de transition

Défi 1

Accompagner les habitant·es et acteurs socio-économiques au changement

RÉALISATIONS

14 Aménagement du centre-ville

La Ville de Chambéry souhaite réaménager plusieurs espaces publics du centre-ville entre 2023 et 2025 afin de :

- Permettre aux habitantes et habitants de reprendre possession des espaces publics de leur quotidien
- Offrir des espaces conviviaux et sécurisés aux piétons et cycles
- Augmenter les espaces végétalisés en ville
- Lutter contre le réchauffement climatique et les îlots de chaleur



Le boulevard du Théâtre et le square de Lannoy de Bissy ont fait l'objet d'une concertation en 2022 ainsi que d'échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France en 2023. Le projet définitif a ainsi été arrêté. Les principales attentes issues de la concertation sont ainsi intégrées : Le parti pris d'une végétalisation, une piétonisation et un apaisement général de la zone, la logique de flux de circulation piétons/vélos séparés, la pose d'arceaux vélo, etc.

15 Exonération taxe foncière en cas de rénovation énergétique

Afin d'encourager la rénovation énergétique des logements privés, la commune a adopté une exonération de 50% de la part communale de la taxe foncière pendant trois ans pour les propriétés anciennes (construites avant 1989) ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique. 2023 était la première année d'application de l'exonération. 86 dossiers ont été présentés et examinés par le Service Départemental des Impôts fonciers. 36 exonérations ont été accordées (42%) pour un montant de dépenses éligibles de 587 570 €. Sur les 32 propriétaires concernés, 31 sont chambériens.

16 Politique stationnement

La nouvelle politique stationnement est entrée en vigueur en 2023, avec une approche visant à offrir une meilleure qualité de vie en ville avec davantage de sécurité, d'espaces conviviaux restitués aux piétons et aux cyclistes. Pour cela, la place de la voiture en ville a été réduite en s'appuyant sur la création antérieure de deux nouveaux parkings en ouvrage. Par ailleurs, la tarification est ajustée pour inciter à l'usage des parkings en ouvrage ou en entrée de ville, avec en particulier la mise en place de tarifs préférentiels en ouvrage pour les Chambériens. Il faut noter également la mise en place de tarifs sociaux pour les abonnements des chambériens sur voirie. En parallèle, un premier parking à vélo sécurisé a ouvert en abonnement payant au parking Ravet.

Créer un écosystème municipal favorable à la contribution de chacun·e aux enjeux de transition

Défi 1

Accompagner les habitant·es et acteurs socio-économiques au changement

RÉALISATIONS

17 Ville Apaisée

La démarche Ville Apaisée a été lancée en concertation avec les conseils de quartier et les associations de mobilité du territoire et une cartographie des vitesses a été construite afin d'être en cohérence avec les usages. Le déploiement sera effectif courant 2024. Un plan d'actions "Ville Apaisée" a été co-construit avec les habitants et les associations : il correspond à des travaux d'aménagement sur des zones particulièrement sensibles ou problématiques, appelées "points noirs", mises en évidence lors des actions de concertation de juin 2023. Au total une centaine d'endroits ont été recensés et sont à l'étude. La mise en œuvre du plan d'actions sera réalisée progressivement sur les années 2024-2026.



18 Nouveau quartier de la Cassine

Début 2023 s'est poursuivie la concertation sur les aménagements du quartier Cassine. Le futur quartier Cassine est appelé à s'adapter et à accompagner les enjeux du territoire dans lequel il s'inscrit pour garantir un projet urbain connecté à son environnement. Un des objectifs du projet est d'aménager un quartier résilient face aux aléas climatiques et d'intégrer des actions en faveur de la biodiversité. Par ailleurs, ce nouveau quartier sera connecté à tous les modes de transport et de mobilité active.

Le quartier souhaite enfin intégrer la démarche EcoQuartier.



19 Parc d'apprentissage du vélo



Ce projet, issu de la proposition d'un habitant dans le cadre du budget citoyen du Conseil départemental de la Savoie, a été réalisé par la Ville de Chambéry et a bénéficié d'un financement du Conseil départemental. Situé au square du Paradis, l'objectif est de proposer un espace ouvert à toutes et tous pour permettre aux enfants comme aux adultes de s'initier au vélo en toute sécurité.

Créer un écosystème municipal favorable à la contribution de chacun·e aux enjeux de transition

Défi 2

Mettre en place des moyens innovants d'implication pour les citoyen.nes

CHIFFRES CLÉS

70 000 €

Investis par la Ville sur des initiatives citoyennes œuvrant pour la transition

3

Chantiers participatifs de plantations

RÉALISATIONS

1 Plateforme Participons



Participons est la plateforme participative de la Ville de Chambéry. Elle permet d'informer les citoyen.nes, de leur permettre de donner leur avis sur les projets en cours ainsi que de proposer leurs idées pour Chambéry. Cette plateforme est ainsi utilisée pour les projets de transition écologique par exemple pour la démarche Ville Apaisée, des chantiers participatifs, de la démarche « J'adopte un lieu à végétaliser », encore de l'Atlas de la Biodiversité.

2 Accompagnement de séquences démocratiques

La Ville dispose d'une mission implication citoyenne qui a notamment accompagné les séquences démocratiques sur les projets du square de Lannoy de Bissy (végétalisation, mobilités douces, etc.) ou encore sur le renouvellement de la DSP restauration collective.

3 Participation des enfants

Organisation d'une formation sur la participation des enfants qui a permis d'impulser, enclencher, consolider des démarches participatives autour de la végétalisation des cours d'écoles et la rénovation thermique des bâtiments

4 Financement d'initiatives citoyennes

Des projets issus d'initiatives habitants et notamment des Conseils de quartiers citoyens ont été financés en 2023. Quelques-uns participent au mouvement de transition écologique comme par exemple l'aménagement de parcelles pour des jardins partagés à Chambéry le Vieux et Bellevue, action de décroutage et végétalisation à Bissy, plantation d'arbres en centre ville et aménagements dans la forêt urbaine du Talweg. Au total ce sont environ 70 000 euros qui ont été investis par la Ville sur des initiatives citoyennes œuvrant pour la transition.

Créer un écosystème municipal favorable à la contribution de chacun·e aux enjeux de transition

Défi 2

Mettre en place des moyens innovants d'implication pour les citoyen.nes

RÉALISATIONS

5 Chantiers participatifs

3 chantiers participatifs en lien avec le service Espaces Verts ont été organisés :

- Décroustage et plantations participatives à l'arrière de la bibliothèque de Bissy pour environ 40 participants sur 2 événements, environ 450 m2 ont ainsi été décroustés
- Plantations participatives sur les berges de l'Hyères avec environ 15 participants pour 140 arbres et arbustes
- Plantations participatives à la Falaise de la Calamine avec 15 à 20 personnes présentes pour 350 arbres et arbustes plantés



Permettre à chaque habitant d'accéder à une alimentation respectant la santé et l'environnement

Défi 1

Faire évoluer la restauration collective vers davantage de qualité et de durabilité

CHIFFRES CLÉS

2

repas végétariens par semaine

40%

De produits biologiques par an

RÉALISATIONS

1 Jardins collectifs

Un programme de 8 ateliers « Parlons jardin » ont eu lieu dans les jardins partagés de l'agglomération autour des pratiques culturelles, les problématiques et propositions de solutions écologiques et écosystémiques. 4 jardins de la Ville de Chambéry ont accueilli un atelier. Au total 89 jardinier.ères se sont mobilisés lors de ces ateliers.



Photo le DL/Sarah Cortay



2 Création d'un jardin partagé

Création d'un jardin partagé à Chambéry Le Vieux sur une parcelle de 250m² cultivables. le jardin est équipé d'un abri et de deux récupérateurs d'eau de 1 000 litres chacun.

Permettre à chaque habitant d'accéder à une alimentation respectant la santé et l'environnement

Défi 2

Favoriser une alimentation saine et durable pour les familles à revenus modestes

RÉALISATIONS

3 Renouvellement de la délégation de service public de restauration collective

Le contrat de délégation de service public pour la restauration collective a été renouvelé pour cinq ans. Depuis le 1er septembre 2023, le service de restauration respecte un nouveau cahier des charges plus exigeant, pour des repas plus sains et respectueux de l'environnement. La restauration collectivité bénéficie du label Ecocert « En cuisine » de niveau 2, une exigence posée par la Ville. Par ailleurs, depuis septembre 2023, des menus végétariens sont servis aux enfants deux fois par semaine contre une seule fois auparavant et la part de produits bio dans les assiettes est doublée pour passer de 20 % à 40 % (en valeur d'achat).

Enfin, le prestataire s'engage également sur d'autres points en lien avec le développement durable : utilisation de véhicules plus respectueux de l'environnement, utilisation de produits d'entretien éco-labellisés, lutte contre le gaspillage alimentaire, repas non consommés donnés à la Cantine savoyarde, un partenariat avec l'ESAT des Châtaigniers pour l'épluchage des légumes. Une meilleure gestion des déchets est également mise en place avec, par exemple, l'élimination des barquettes en plastique pour tous les enfants.



FOCUS - La restauration scolaire contribue à structurer des filières locales, durables et équitables !

La nouvelle délégation de service public a débouché sur la mise en place d'une convention de partenariat entre le délégataire SODEXO et la coopérative LA BIO D'ICI pour la fourniture de produits biologiques locaux. Cette convention liste les besoins annuels du délégataire (plus de 60 tonnes de produits bio et locaux), et les modalités permettant de garantir une juste rémunération des producteurs. La liste fait état de produits issus de filières de proximité naissantes que le contrat entre SODEXO et LA BIO D'ICI permet de développer durablement et équitablement : sur la seule année scolaire 2023-24, ce sont par exemple 1,2 tonnes de lentilles qui seront livrées par le GAEC du Regain (74) apportant à ce dernier visibilité et sécurité d'un débouché important.



Crédit photo : GAEC du Regain

Assurer la vivabilité de la Ville face au réchauffement climatique et aux pollutions

Défi 1

Mieux identifier les sources et lieux de pollutions pour les réduire

CHIFFRES CLÉS

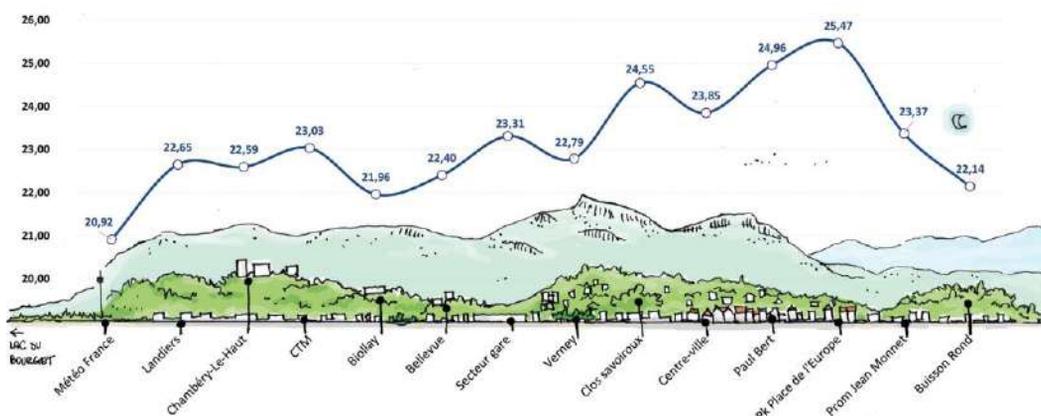
4 à 7°C

de différence de T°
entre la ville et la
campagne

RÉALISATIONS

1 Lutte contre les îlots de chaleur urbains

Pour mieux analyser les conséquences du changement climatique et en limiter les effets, la Ville de Chambéry a décidé de mener en 2022 une étude globale « îlots de chaleur urbains », cofinancée par la Banque des Territoires. La première partie de l'étude reposait sur un diagnostic précis permettant de localiser et de caractériser les îlots de chaleur. Suite à cette phase de diagnostic, le travail s'est concentré en 2023 sur la construction d'un plan d'action pour le rafraîchissement urbain. Les préconisations alimentent ainsi les démarches d'urbanisme comme la création d'une OAP « Nature en Ville », des éléments pour la modification 4 du PLUi-HD, ou encore le travail sur la charte du Bien Construire. Les préconisations intègrent également des propositions de désimperméabilisation des espaces publics ou d'adaptation du bâti.



Assurer la vivabilité de la Ville face au réchauffement climatique et aux pollutions

Défi 1

Mieux identifier les sources et lieux de pollutions pour les réduire

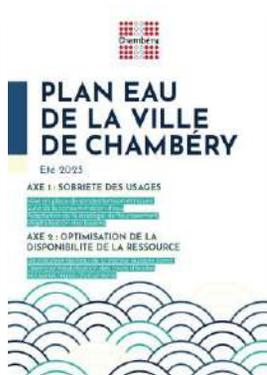
RÉALISATIONS

2 Convention « Eau-Climat, on agit »

La Ville s'est engagée dans l'adaptation au changement climatique également sur la thématique de l'eau avec la signature de la convention "Eau-Climat, on agit" démarche lancée par Grand Lac, Grand Chambéry et le CISALB visant à engager les communes de leur territoire dans un plan d'adaptation au changement climatique pour une « gestion vertueuse et exemplaire de l'eau ». Un plan d'actions a ainsi été mis en place par la Ville de Chambéry en 2023.



3 Plan de gestion de l'eau



En parallèle, la ville travaille à son adaptation au changement climatique sous le prisme de la gestion de l'eau. En 2023 a été lancé un plan Eau articulé autour de deux grands axes :

- La sobriété des usages de l'eau : mesurer, planifier et économiser l'eau dans l'ensemble des actions de la Ville afin de s'adapter au mieux aux épisodes de sécheresse et de préserver la ressource existante ;
- L'optimisation de la disponibilité de la ressource : récupérer, stocker et valoriser les eaux non conventionnelles mais également améliorer le stockage dans les sols et nappes sur le territoire chambérien afin de lutter contre la modification du cycle de l'eau due au changement climatique et ses impacts locaux.

Assurer la vivabilité de la Ville face au réchauffement climatique et aux pollutions

Défi 2

Préserver le patrimoine végétal et arboricole de la Ville

RÉALISATIONS

1 Politique de la Ville en matière d'arbres

La ville possède un patrimoine de 15 000 arbres d'alignement et de 66 ha de surfaces boisées, que la municipalité élue en 2020 souhaite préserver et développer, pour l'ensemble des aménités qu'apporte l'arbre en ville. Pour cela, a été mise en place la méthode « éviter, réduire, compenser », qui a conduit les services et les élus à accompagner tous les porteurs de projets de manière à éviter autant que faire se peut les abattages. Ainsi, 2771 arbres ont été abattus au cours du mandat municipal précédent (moyenne annuelle : 461), pour 802 durant les quatre premières années de ce mandat (moyenne annuelle : 200).



Par ailleurs, les abattages pour raisons de sécurité ou de santé sur l'espace public sont également compensés par des plantations faites par nos services.

Pour garantir la bonne gestion de ce patrimoine, la ville s'est dotée cette année d'un logiciel de gestion performant (Grality), dans lequel nos équipes font le recensement de chaque arbre, avec un descriptif et un diagnostic, et qui permet de projeter le développement de la Canopée.

Enfin la Ville a travaillé en 2023 à la co-construction avec les partenaires de la Ville (concessionnaires, promoteurs, autres collectivités et bailleurs sociaux) d'une charte de respect/préservation de l'arbre dans toutes les opérations de construction, aménagement ou travaux. Ce travail aboutira en 2024.

2 Gestion différenciée

Le service Espaces Verts dispose d'un plan de gestion différenciée depuis 2013. Une nécessaire mise à jour en fonction de l'évolution des pratiques et des conditions climatiques a été identifiée en 2022 et a ainsi été travaillée au cours de l'année 2023. Ce projet a été mené en co-construction avec les agent.es de secteur pour la définition des 3 codes de gestion désormais intégrés au cahier des charges.

Assurer la vivabilité de la Ville face au réchauffement climatique et aux pollutions

Défi 3

Désimperméabiliser et végétaliser la Ville

CHIFFRES CLÉS

1 500 m²
désimperméabilisés

427
Arbres plantés

10
Cours d'écoles
végétalisées (dont
2 en 2023)

RÉALISATIONS

1 Modification 4 du PLUi-HD

La modification n°4 a été lancée en 2023 comprenant une vingtaine de modifications proposées par la Ville de Chambéry. Toutes les modifications sont tournées vers une intégration plus forte des notions de paysage, des arbres remarquables, de nature en ville et densification adaptée. Ainsi, la Ville a créé une OAP thématique Nature en Ville visant des orientations précises pour les projets de construction afin de mieux prendre en compte les continuités végétales, la canopée des arbres du territoire, de la biodiversité. Aussi, 8 OAP sectorielles ont été modifiées ou créées pour actualiser l'encadrement des projets de construction au regard des enjeux de transition.



2 Bassins végétalisés

Sur 20 bassins d'ornement, ces dernières années, la Ville de Chambéry en a modifié 6 en bassins végétalisés : les 2 bassins miroir du Verney, le bassin place du Palais de Justice, le bassin Joppet-Palestre, le bassin du château de Boigne au parc de Buisson Rond alimenté par une source naturelle, et le dernier, réalisé en 2023, le bassin canal square Aglietta. Le bassin canal square Aglietta est un bassin à circuit ouvert, l'eau est pompé dans le parking souterrain place de l'Europe, puis en sortie de bassin, se déverse dans le réseau d'eau pluviale. Cette configuration est contraignante du point de vue de l'équilibre de l'eau et les équipes travaillent en amélioration continue sur ces sujets.

Assurer la vivabilité de la Ville face au réchauffement climatique et aux pollutions

Défi 3

Désimperméabiliser et végétaliser la Ville

RÉALISATIONS

3 Aménagement de la rue Vieille Monnaie

Située dans l'aire piétonne du centre-ville, la rue Vieille Monnaie permet la liaison entre le boulevard de la Colonne et la place du 8 mai 1945. Un projet de requalification a été mené en 2023 intégrant du décroutage et de la végétalisation : les équipes ont procédé au décroutage de petites parties de l'enrobé existant afin de mettre en place des massifs en lieu et place des trottoirs existants. Au total 50 m² ont été désimperméabilisés.

4 Renaturation des écoles

La désimperméabilisation et la végétalisation des écoles continuent avec en 2023, les écoles maternelle et élémentaire du stade. Au total, plus de 1 000 m² ont été désimperméabilisés. Grâce à cette végétalisation de la cours des deux écoles et à l'implantation de bassins d'infiltration, les eaux de toiture et de ruissellement des parcelles pourront être récoltées afin d'alimenter les nappes phréatiques. Tout autour, l'enrobé, rénové et éclairci, permettra une meilleure réverbération de la lumière et une réduction de la chaleur.



5 Désimperméabilisation espaces publics

Un travail de recensement des espaces publics pouvant faire l'objet d'une désimperméabilisation a été mené par les espaces verts et la voirie en vue de la construction en 2024 d'une stratégie de désimperméabilisation.

En 2023, au total, ce sont près de 1 500 m² qui ont été désimperméabilisés. Par ailleurs, le programme de requalification des espaces publics de centre ville intègre les enjeux d'adaptation au changement climatique. Ainsi, le projet de réaménagement du boulevard du théâtre et de square de Lannoy de Bissy va permettre de transformer l'espace public en un espace vert de 4000 m² avec la plantation de 17 arbres supplémentaires. Le projet a ainsi été acté en 2023 pour des travaux en 2024.

6 Plantation d'arbres

La Ville a planté 274 arbres tiges et 153 scions forestiers en 2023.

AMBITION 5



Mener la transition énergétique de la ville : favoriser la sobriété du territoire et relocaliser la production en augmentant la part des ENR

Défi 1

Diminuer les consommations énergétiques des équipements publics (bâtiments, flotte automobile, voirie)

CHIFFRES CLÉS

25%

De véhicules électriques (véhicules légers et utilitaires)

14%

de baisse de la consommation énergétique*

1,4 GWh

économisés

75 tCO₂eq

évités

Grâce à l'extinction de l'éclairage public

RÉALISATIONS

1 Plan de sobriété de la Ville de Chambéry



Hiver comme été, la Sobriété

POURQUOI ?

- Pour lutter contre le changement climatique : la climatisation consomme beaucoup d'électricité
- Pour s'adapter à la crise énergétique
- Pour lutter contre les îlots de chaleur urbains : les climatiseurs réchauffent l'air extérieur

AU BUREAU COMME EN VOITURE.
RESPECTER UN ÉCART MAXIMAL DE 5°C
ENTRE L'INTÉRIEUR ET L'EXTÉRIEUR



&

NE PAS CLIMATISER EN
DESSOUS DE 27°C

Passer la CLIM' de 22° à 27°C divise
par 2 la consommation d'électricité



Face à la crise climatique et inflationniste, la Ville de Chambéry a déployé fin 2022 un plan de sobriété volontariste. Celui-ci a été mis en place pour l'hiver 2022-2023 et intégrait notamment des mesures d'efficacité et de sobriété énergétique.

Pour rappel, la sobriété est définie par une réduction des consommations d'énergie par des changements de comportement, de mode de vie et d'organisation collective (HCC, 2019). Il s'agit ainsi de questionner les besoins énergétiques afin de prioriser les besoins essentiels.

L'efficacité consiste à réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin, en privilégiant le système le plus économe.

Le déploiement du plan de sobriété a continué sur l'année 2023 avec en complément une déclinaison estivale portant sur la climatisation.

AMBITION 5



Mener la transition énergétique de la ville : favoriser la sobriété du territoire et relocaliser la production en augmentant la part des ENR

Défi 1

Diminuer les consommations énergétiques des équipements publics (bâtiments, flotte automobile, voirie)

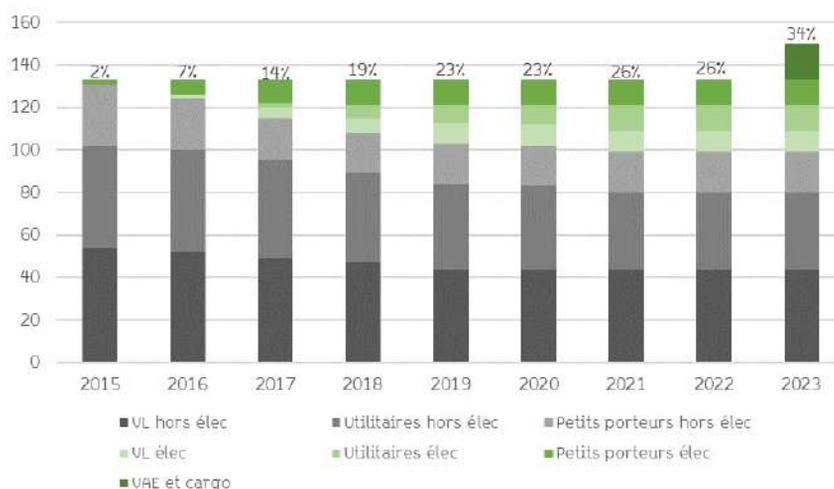
RÉALISATIONS

2 Electrification des déplacements

Le parc automobile de la Ville s'électrifie, pour atteindre en 2023 un taux de 34% de véhicules électriques parmi l'ensemble des véhicules de la Ville, en intégrant les VAE et cargo. Dans le détail, le parc comprend 18% de véhicules électriques parmi les véhicules légers et 28% parmi les véhicules utilitaires.

A noter par ailleurs que les agent-es utilisent prioritairement les véhicules électriques lorsqu'ils sont disponibles. 41% des trajets en véhicules légers sont effectués en véhicule électrique (+3% par rapport à 2022).

Evolution flotte de véhicules



Mener la transition énergétique de la ville : favoriser la sobriété du territoire et relocaliser la production en augmentant la part des ENR

Défi 1

Diminuer les consommations énergétiques des équipements publics (bâtiments, flotte automobile, voirie)

RÉALISATIONS

3 Rénovation thermique des bâtiments

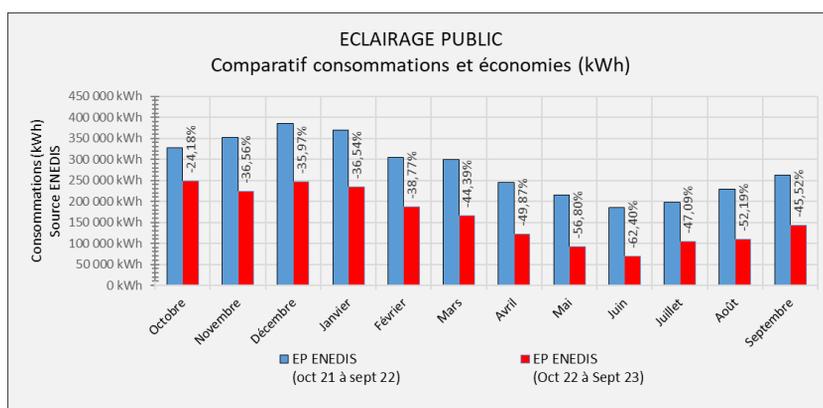
La municipalité a souhaité s'engager dans des travaux de rénovation énergétique de ses bâtiments. Dès 2021 est voté un programme de rénovation énergétique : il constitue l'un des plus importants programmes d'investissement de la Ville, évalué à 16 millions d'euros.

4 bâtiments ont été retenus pour la première phase des travaux. En 2023 les études de rénovation énergétique se sont poursuivies sur les 4 sites retenus : le centre de congrès le Manège, Le bâtiment administratif Paul Bert, la maternelle Jean Rostand et l'élémentaire de Chambéry le vieux. Les consultations d'entreprises sont prévues le premier semestre 2024 pour les 4 opérations.

4 Eclairage public

La Ville a lancé une expérimentation de l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h du matin, à partir du 14 octobre 2022. L'extinction s'est poursuivie en 2023 avec un affinage des besoins par zone. L'extinction permet de passer d'environ 4200h de fonctionnement par an à 2600h par point lumineux. En parallèle, la modernisation de l'éclairage public continue avec un passage à l'éclairage LED de 390 points lumineux supplémentaires en 2023. Le parc de 10 280 points lumineux est constitué à 45% de LED. Par ailleurs un système de télégestion par courant porteur a été mis en place, ce qui permet d'ajuster la puissance en fonction des besoins à distance.

D'octobre 2022 à septembre 2023, les actions menées sur l'éclairage public ont permis une réduction d'1,4 GWh, ce qui correspond à 75 tCO2eq et plus de 130 000 euros.



Mener la transition énergétique de la ville : favoriser la sobriété du territoire et relocaliser la production en augmentant la part des ENR

Défi 1

Diminuer les consommations énergétiques des équipements publics (bâtiments, flotte automobile, voirie)

RÉALISATIONS

5 Effets du plan de sobriété

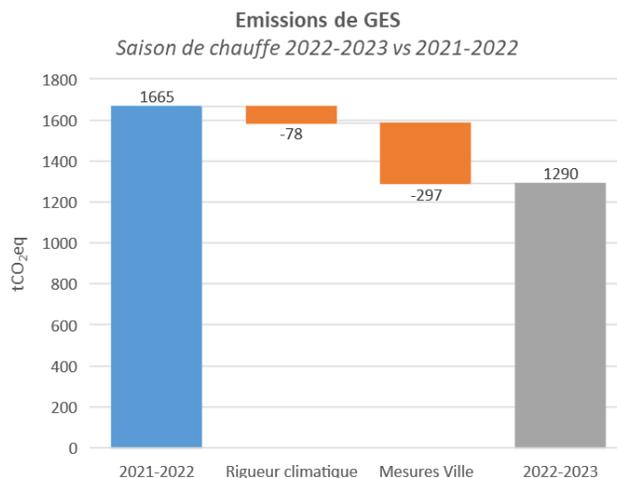
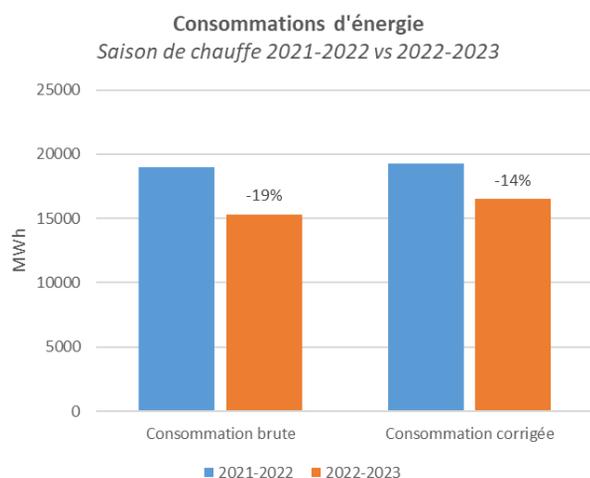
L'ensemble des bâtiments sont désormais équipés de sondes de températures afin de permettre un suivi fin. Par ailleurs, le suivi des consommations énergétiques est effectué via un outil spécifique.

Le bilan de la saison de chauffe 2022-2023 a pu être réalisé, et l'efficacité du plan de sobriété a ainsi pu être objectivée. Il apparaît ainsi que la consommation d'énergie de la Ville a baissé de 14% par rapport à l'hiver 2021-2022, en consommation corrigée.

Cette baisse se traduit également en émissions de gaz à effet de serre, avec des émissions totales de 1 290 tCO₂eq pour la saison de chauffe 2022-2023 contre 1 665 tCO₂eq en 2021-2022, soit une réduction de 23%. A noter que 21% de cette réduction est due aux conditions météorologiques.

Du fait des mesures d'économies d'énergie, la Ville a émis 297 tCO₂eq en moins sur la saison de chauffe 2022-2023 par rapport à la saison de chauffe 2021-2022.

Cela représente l'équivalent de 279 135 trajets Paris-Chambéry en train, ou encore 1 375 000 km en voiture thermique.



Mener la transition énergétique de la ville : favoriser la sobriété du territoire et relocaliser la production en augmentant la part des ENR

Défi 2

Développer les sources locales d'énergies renouvelables

CHIFFRES CLÉS

80%

d'ENR&r dans le réseau de chaleur

RÉALISATIONS

1 Réseau de chaleur urbain

Le réseau de chauffage urbain de la Ville de Chambéry est exploité depuis 1987 par la Société chambérienne de distribution de chaleur (SCDC), filiale d'Engie, dans le cadre d'un contrat de concession qui prendra fin au 31 août 2024. Une nouvelle procédure de mise en concurrence a donc été lancée pour l'exploitation du réseau durant les 25 prochaines années. Après plus de deux ans de travail et de négociation avec les candidats, la société Dalkia, filiale du groupe EDF (détenue à 100% par l'Etat) a été retenue.

Ce nouveau contrat permettra de moderniser et de développer le réseau de chaleur de Chambéry qui est

l'un des plus grands de France. Son développement est l'un des leviers majeurs de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique du territoire chambérien. C'est également le moyen de réduire la dépendance aux énergies fossiles et de mieux maîtriser les prix du chauffage pour un grand nombre de foyers. Le taux d'énergie renouvelables sera porté à près de 90% et le réseau de chaleur se développera avec le raccordement des quartiers de Vetrotex et Cassine, ainsi que les communes de Bassens, Cognin et La Motte Servolex. En 2023, le taux d'ENR&r était de 80%.



2 Déploiement d'installations photovoltaïque

La Ville de Chambéry est engagée depuis longtemps dans le déploiement des énergies renouvelables et compte à ce jour 360 kWc de puissance installée sur ses bâtiments. Une partie des installations sont exploitées par Albioma, la Ville mettant à disposition ses toitures.

Garantir l'intégrité du vivant, et réduire l'impact de l'humain sur les autres espèces vivantes

Défi 1

Faire en sorte que les citoyen.es interagissent avec les animaux de manière respectueuse de leur intégrité

RÉALISATIONS

1 Soutien au Centre de Sauvegarde de la faune sauvage



La Ville soutient le Centre de Sauvegarde pour la Faune Sauvage au travers d'une subvention de 3000 euros.

2 Subventions aux associations de protection animale

La Ville a accordé des subventions aux associations de protection animale en 2023 :

- à la SPA pour un montant de 27 000 € ;
- à Chats libres de Chambéry pour un montant de 2 500€.

3 Sensibilisation à la préservation de la biodiversité dans les écoles de Chambéry

Une équipe de jeunes en service civique d'Unis-Cités a mené des interventions dans les écoles sur la thématique de la biodiversité. Au total, ce sont 342 élèves qui ont été sensibilisés au travers de 16 interventions.

3 modules étaient proposés :

- Module 1 : Fresque de la Biodiversité
- Module 2 : Sciences participatives d'observations naturalistes
- Module 3 : Sensibiliser à la biodiversité et création d'un hôtel à insectes



Garantir l'intégrité du vivant, et réduire l'impact de l'humain sur les autres espèces vivantes

Défi 2

Veiller à l'équilibre des écosystèmes et prévoir des aménagements pour que chaque espèce puisse s'épanouir "harmonieusement" avec les autres

RÉALISATIONS

1 Atlas de la Biodiversité Communale

La Ville de Chambéry a été lauréate de l'appel à projet « Espaces naturels 2022 », proposé par le Département de la Savoie. Ce projet consiste notamment en la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale sur des zones à enjeux ciblées du territoire chambérien, qui contribuera à renforcer les continuités écologiques sur le territoire chambérien mais également de poursuivre une action de préservation et restauration de la biodiversité du territoire, de mieux communiquer et sensibiliser les acteurs du territoire (élus, agents, acteurs socio-économiques et citoyens) sur la richesse spécifique qui les entoure, de mettre en place des actions et aménagements favorables à la biodiversité.

En 2023, les inventaires ont pu commencer, notamment les inventaires menés par la LPO et le Conservatoire Botanique National Alpin. En parallèle, les animations menées par la FNE dans les écoles pour la réalisation d'inventaires participatifs ont été menées en juin 2023 : 8 interventions scolaires d'une demi-journée sur 2 écoles (Pasteur et Bellevue) pour 3 classes participantes ont eu lieu. Au total 73 enfants ont pu bénéficier de ces animations. La FNE a également mené 2 sorties habitant.es spécifiques autour de l'ABC.

Enfin, toujours dans le cadre de ce projet autour de la biodiversité, l'association Arthropologia a mené une formation de 3 demi-journées pour le service Espace Verts de la Ville au sujet du diagnostic pollinisateurs.



2 Ecopâturage

L'éco-pâturage est un mode d'entretien écologique des espaces verts par le pâturage d'animaux herbivores. Cela permet de préserver les sols, tout en sensibilisant les habitant.es qui peuvent ainsi profiter de la nature en ville. La Ville de Chambéry confie pelouses et talus à des moutons et des chèvres pour la tonte et le débroussaillage. Ils sont intervenus à la crèche la Farandole, à l'EPHAD Les Clématis, au cimetière de Chambéry le Vieux, au stade Mager et au Musée des Charmettes.

Garantir l'intégrité du vivant, et réduire l'impact de l'humain sur les autres espèces vivantes

Défi 2

Veiller à l'équilibre des écosystèmes et prévoir des aménagements pour que chaque espèce puisse s'épanouir "harmonieusement" avec les autres

RÉALISATIONS

3 Installation de nichoirs par la LPO

Il y a deux ans, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) répondait à l'appel à projets citoyen du Département pour la mise en place de nichoirs à oiseaux sur les bâtiments municipaux. C'est chose faite avec l'implantation de 25 nichoirs à martinets noirs, représentant 62 nids. L'objectif est de favoriser le retour de cette espèce insectivore en zone urbaine et lutter ainsi contre les espèces invasives telles que le moustique tigre ou la pyrale du buis. Seize nichoirs, soit 38 nids, sont en cours d'installation, ce qui représentera 100 nids à terme.



PARTENARIATS PROPICES À LA TRANSITION AU-DELÀ DU TERRITOIRE CHAMBÉRIEN

RELATIONS INTERNATIONALES

1 Ouahigouya - Burkina Faso

L'action de coopération décentralisée entre Chambéry et Ouahigouya (Burkina Faso) est en place depuis 1991. La commune de Ouahigouya est située au Nord du Burkina Faso, à 190 km de Ouagadougou. Elle compte près de 120 000 habitant·es. Ouahigouya s'étend sur une superficie de 72km², divisée en 15 secteurs urbains et 37 villages ruraux. La coopération s'est donc poursuivie en 2023 avec des projets autour de l'eau et l'assainissement ainsi que de gestion des déchets, en partenariat avec Grand Chambéry.



2 Caza de Bcharré - Liban

Le Caza de Bcharré est l'un des 7 districts du Nord-Liban, situé à environ 50 km de Tripoli. Il traverse la zone montagnarde du Mont Liban et se situe au pied de Dornet es Saouda, le point culminant du pays (3 088 m). Il compte entre 20 000 et 35 000 habitant·es (évolue selon la période : été et hiver), divisé en 26 villages, pour une superficie de 158 km². Un projet multipartenarial est en cours soutenu par l'Agence Française de Développement (AFD) par le biais du dispositif FICOL (Facilité de financement des collectivités territoriales françaises). L'objectif principal du projet est d'accompagner la structuration d'un Parc Naturel Régional à l'échelle de la vallée de la Qadisha. En France, le projet est porté par un consortium d'acteurs dont la Ville de Chambéry, CSI, la Région Auvergne Rhône Alpes, le PNR des Bauges, Grand Chambéry, le Département de l'Aude, Corail Développement et Tetraktys.



Bilan 2023 – Marchés publics

RECOURS À DES CRITÈRES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE POUR L'ANALYSE DES OFFRES ET L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS

Un critère pondéré de 5 % à 30 % a été intégré dans les documents de consultation dans 66 % des procédures de marchés publics conclus via le service commande publique. Les consultations pour lesquelles il n'y a pas eu de critère relatif à la performance environnementale ont pour objet des prestations de service ou prestations intellectuelles.

Pour les consultations ayant intégré un critère performance environnementale, les critères sont axés sur :

- la limitation du suremballage, les modalités de livraison
- le respect des milieux naturels, le réemploi des matériaux, la répétabilité des fournitures, la gestion vertueuse des déchets de chantiers,

1 Limitation des emballages et modalités de livraison moins impactantes pour l'environnement, dans les marchés de fournitures et services

Domaines couverts par les marchés	Pondération du critère	Critères
Vérifications réglementaires périodiques à effectuer sur le patrimoine Communal	5%	Développement durable analysé sur la base du mémoire technique, selon les éléments d'appréciation suivants : - Les valeurs de développement durable dans le cadre de l'exécution du marché, - Les actions concrètes s'inscrivant dans une démarche de développement durable (ex : utilisation de la flotte de véhicules, etc.)
Hébergement et Maintenance site internet de la Ville de Chambéry et du site internet du Centre Communal d'Action Sociale.	10 %	Performance environnementale de l'offre
Fourniture et livraison d'articles de papeterie scolaire et articles de travaux manuels et créatifs pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de Chambéry	15%	Performances en matière de protection de l'environnement adoptées et mise en place par l'entreprise au regard des éléments d'appréciation figurant dans la trame de cadre de réponse du mémoire descriptif
Vérification et maintenance réglementaire des Équipements de sécurité incendie des bâtiments communaux	5%	Performance environnementale de l'offre au regard de l'utilisation et la composition de la flotte de véhicules, de la gestion des déchets, optimisation des tournées
Pose et dépose des illuminations de fin d'année	10%	Performances en matière de protection de l'environnement sur la base du cadre de mémoire technique et environnemental (Type de véhicules utilisés (véhicule propre) et carburant
Fourniture de bornes arrêt minute	10 %	Les performances en matière de protection de l'environnement sur la base du cadre de mémoire technique et environnemental des éléments d'appréciation détaillés ci-dessous : - La fabrication du matériel (traitement des déchets, réemploi...) - Les modalités de livraison
Acquisition et livraison de documents sonores (cd et vinyles)	5%	Modalités mises en œuvre en matière de développement durable (modes de conditionnement, modes de livraison en mobilité durable)

Bilan 2023 – Marchés publics

RECOURS À DES CRITÈRES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE POUR L'ANALYSE DES OFFRES ET L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS

Domaines couverts par les marchés	Pondération du critère	Critères
Diagnostique pour la rénovation et la restauration du théâtre Charles Dullin (protégé au titre des Monuments Historiques) - Diagnostic structure de l'existant - Diagnostic des décors peints	5%	Performances en matière de protection de l'environnement sur la base du cadre de mémoire technique et environnemental Méthodologie de l'entreprise autour des enjeux environnementaux
Fourniture de papiers	20%	Performances en matière de protection de l'environnement, (partie II du mémoire technique et environnemental) Certifications environnementales, démarche qualité environnementale, gestion des déchets (papier, plastique, emballages, etc.), conditionnement (préconisations) et modalités de livraison (véhicules propres, etc.) certifications présentes sur les papiers proposés en détaillant précisément les certificats/appellations/logos...présents sur chaque type de papiers
Fourniture de pièces détachées, accessoires et articles divers pour la réparation et la maintenance du parc de véhicules et d'engins, et contrôles réglementaires	10%	Développement durable
Achat et maintenance des défibrillateurs automatiques externes (dae)	10 %	Développement durable sur la base du mémoire technique, selon les éléments d'appréciation suivants : -L'optimisation et la limitation des moyens mis en œuvre sur le chantier (Limitation des transports, optimisation des approvisionnements, flotte de véhicules propre, groupement des interventions par secteurs ou quartiers, etc) -Les propositions techniques en matière de développement durable
Etude de faisabilité technique et financière pour l'aménagement et la reconversion du site de Rubanox pour créer des conditions de l'émergence d'un tiers-lieu	5 %	Performances environnementales : (Les actions concrètes s'inscrivant dans une démarche de développement durable (ex : type de déplacements, utilisation de la flotte de véhicules, démarches environnementales du candidat appliquées au projet, etc.)
Prestations de services dans le cadre du programme Alcotra 2021-2027 visant à la réalisation du projet Evasion Scientifique pour Construire un Avenir Plus Ecologique	5%	Tous éléments permettant de démontrer la prise en compte de l'environnement dans le cadre de l'exécution de la prestation

2 Respect des milieux naturels / Gestion des déchets et des matériaux – Recyclage et réemploi - réparabilité

Domaines couverts par les marchés	Pondération du critère	Critères
Fourniture en location de motifs décoratifs lumineux pour les illuminations de fêtes de fin d'année	10%	Performances en matière de protection de l'environnement au regard des éléments d'appréciation figurant dans le mémoire technique et environnemental : -Réemploi des motifs et/ou matériaux pour les motifs du présent marché -Traitement des motifs une fois la location terminée

Bilan 2023 – Marchés publics

RECOURS À DES CRITÈRES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE POUR L'ANALYSE DES OFFRES ET L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS

Domaines couverts par les marchés	Pondération du critère	Critères
Prestations d'abattage, d'essouchage, de dévitalisation de souches d'arbres, de broyage et de débroussaillage	10%	Modalités de mise en œuvre en matière de développement durable au regard des éléments d'appréciation figurant dans la trame de cadre de réponse du mémoire technique et environnemental -La procédure de traitement et d'élimination des résidus d'abattage, d'élagage ou d'essouchage -Le traitement spécifique des résidus de platane en tant que déchets à risque épidémique -Les procédures mises en œuvre en cas de pollution accidentelle lors des interventions
Marche de Noël	10%	Performance environnementale de l'offre, sur la base du mémoire technique produit par le candidat, selon les éléments d'appréciation suivants : -Qualité du bois des chalets, -Gestion vertueuse des forêts, -Qualité environnementale des traitements éventuels des matériaux -Traitement des déchets : mode de collecte et valorisation
Travaux d'entretien de la voirie, des réseaux et ouvrages d'art de la ville de Chambéry.	15 %	Performances en matière de protection de l'environnement selon la trame de mémoire technique et environnement jointe au DCE -Certifications, qualifications éventuelles dans le domaine du développement durable -Choix des matériaux mis en œuvre, utilisation de produits non toxiques, mode de transport et d'approvisionnement des matériaux et des équipes -Suivi, élimination et traitement des déchets de chantier, recyclage Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Evacuation des Déchets, plan de gestion des déchets
Transport, emballage, installation d'œuvres d'art pour une l'exposition temporaire intitulée : « L'adresse au paysage. Figures de la montagne de Jean-Antoine Linck à Marianne Werefkin »	5%	La démarche environnementale mise en oeuvre dans le cadre du marché (transport en groupage / caisses de location ou de réemploi proposées...)
Travaux de rénovation énergétique et travaux annexes du centre de congrès le Manège	30%	Performances en matière de protection de l'environnement et chantier propre
Travaux d'aménagement du square de Lannoy de Bissy et de requalification du Boulevard du théâtre- quartier centre-ville - Chambéry	10 %	Performances en matière de protection de l'environnement - Dispositions prises en matière d'environnement (protection, mesures spécifiques, choix des matériaux...) - Propositions éventuelles permettant de favoriser ou préserver la biodiversité, voire améliorer la qualité écologique du projet

Bilan 2023 – Marchés publics

RECOURS À DES CRITÈRES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE POUR L'ANALYSE DES OFFRES ET L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS

Domaines couverts par les marchés	Pondération du critère	Critères
Accord cadre à marches subséquents multi-attributaires Pour les travaux d'aménagement et de sécurité de voirie	30%	Performances en matière de protection de l'environnement sont jugées au regard des analyses et engagements pris dans le SOPRE (Schéma organisationnel d'un plan assurance qualité et du mémoire technique et environnemental joint au DCE : -Certifications, qualifications éventuelles dans le domaine du développement durable, -Organisation fonctionnelle de la maîtrise de l'environnement (qualification des intervenants, fréquence des contrôles, moyens mis à disposition pour accomplir la mission, optimisation des transports), -Qualité et pertinence du SOGED, -Prévention de la production des déchets, tri des déchets, lieu des installations et de gestion, valorisation, traitement et élimination des déchets du chantier, -Mesures mises en œuvre, en particulier concernant les risques sur la faune et la flore sur le lieu des travaux,
Renforcement du mur de soutènement situé rue du Viroillet à Chambéry	10 %	Performances en matière de protection de l'environnement au regard des éléments d'appréciation selon la trame du cadre de mémoire technique et environnemental jointe au DCE et des engagements pris dans le SOPRE (Schéma organisationnel d'un plan assurance qualité)
Location et travaux d'installation de bâtiments modulaires avec option d'achat	10 %	Performances en matière de protection de l'environnement appréciée sur la base des éléments détaillés dans le mémoire technique - Dispositions prévues dans l'offre en la matière, ce au regard des attentes formulées au CCTP relatives aux biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées - Pertinence des éventuelles solutions mises à dispositions pour le recyclage des modulaires en fin de vie

Bilan 2023 – Marchés publics

CLAUSES FAVORABLES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT INTÉGRÉES DANS LES MARCHÉS PUBLICS 2023

Loi AGECE - Respect de l'obligation de réemploi : En application de l'article 58 de la loi Agec, la Ville de Chambéry est tenue d'acheter des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou qui intègrent des matières recyclées dans 17 segments, dont le mobilier urbain et les bâtiments préfabriqués. Ces achats font l'objet d'une déclaration, par le service commande publique, dans un tableur transmis ensuite via une application dénommée Reap (Recensement Économique des Achats publics). Le second recensement a été effectué en juin 2023.

Les dossiers de consultation ont comporté des clauses en faveur de la protection de l'environnement (40 % des marchés 2023) et /ou des clauses d'insertion en faveur des personnes éloignées de l'emploi (5 % des marchés 2023).

Objet du marché ou de la consultation	Contenu de la clause DD	Impact DD recherché
Fourniture en location de motifs décoratifs lumineux pour les illuminations des fêtes de fin d'année	Préservation des ressources épuisables et métaux rares, réemploi le cas échéant, gestion vertueuse des motifs et guirlandes en fin de contrat (remises en location après remise en état, réutilisation des matériaux)	Economie des ressources épuisables
Travaux d'entretien Voirie réseaux divers	Choix des matériaux mis en œuvre, utilisation de produits non toxiques, élimination et traitement des déchets de chantier, recyclage schéma d'organisation et de suivi de l'évacuation des déchets, plan de gestion des déchets	Economie des ressources épuisables Valorisation des déchets BTP Biodiversité et santé
Fourniture de pièces détachées pour véhicules	Utilisation de pièces détachées recyclées (pièces d'occasion ou pièces issues de matériaux recyclés, dans le respect des normes de sécurité édictées par le constructeur"	Economie des ressources épuisables
Transport d'œuvres d'art pour une exposition du musée	Respect de l'environnement, accompagné dans la recherche et la mise en place de solutions éco responsable	Gestion des déchets
Prestations d'abattage, d'essouchage, de dévitalisation des souches, débroussaillage	Utilisation d'huile bio, tri des déchets et valorisation, réduction de CO2, prise en compte de la biodiversité sur site sensible	Gestion des déchets Biodiversité et Santé
Fourniture et maintenance de bornes arrêt minute	Ecoconception, indice de réparabilité, garantie du produit, pièces de réemploi ou pièces échanges standards disponibles pour la réparation du produit endommagé, performance énergétique du produit, recyclabilité du produit en fin de vie et processus de revalorisation de ces produits de la borne, limitation de la quantité des déchets et la part de déchets non recyclés ou non valorisés.	Economie des ressources épuisables Gestion des déchets Economie d'énergie
Prestations de communications	communication durable	Limitation empreinte carbone
Travaux square Lannoy de Bissy	Charte de l'arbre de la Ville	Protection des arbres -
Prestation d'insertion nettoyage des espaces publics, désherbage	Charte de l'arbre de la Ville	Protection des arbres

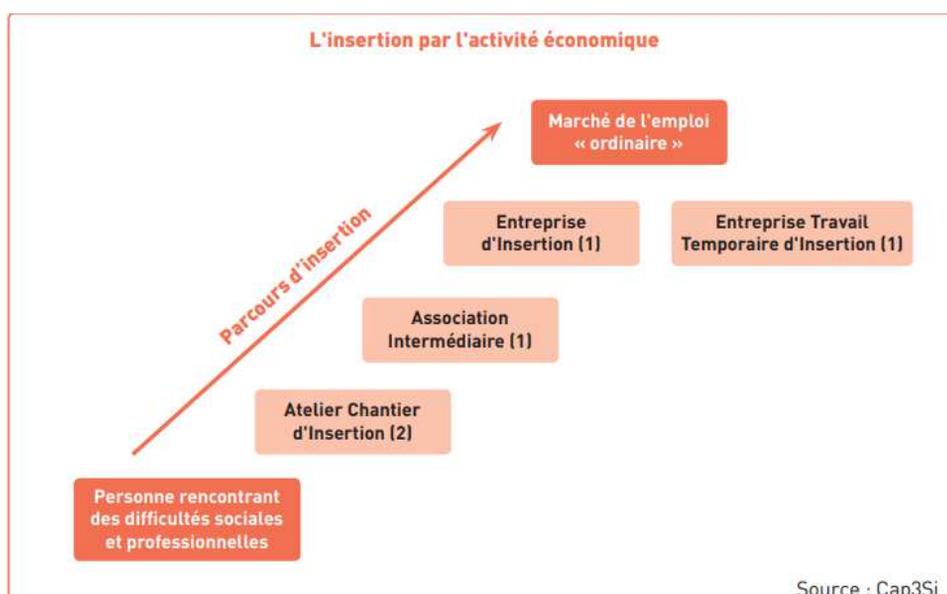
Bilan 2022 – Marchés publics

CLAUSES FAVORABLES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT INTÉGRÉES DANS LES MARCHÉS PUBLICS 2023

Objet du marché ou de la consultation	Contenu de la clause DD	Impact DD recherché
Fourniture et livraison d'articles de papeterie scolaire et articles de travaux manuels et créatifs pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de Chambéry	Proposition des articles écolabel ou équivalent qui répondent aux normes environnementale, (Loi AGEC)	Loi AGEC
Acquisition et livraison de documents sonores	Modes de conditionnement durable (emballages recyclés, éco emballages) Modes de livraison en mobilité durable (livraisons groupées, véhicules propres)	Gestion des déchets Limitation empreinte carbone
Achat et maintenance de défibrillateurs	Mettre en application toute mesure permettant la préservation de l'environnement, l'encouragement du développement durables et la limitation des nuisances environnementales produites par son activité	Limitation empreinte carbone Gestion des déchets Economie des ressources épuisables
Location et travaux d'installation des bâtiments modulaires avec option d'achat	Modulaires reconditionnés répondant aux normes thermiques en vigueur	Loi AGEC

Bilan 2023 – Marchés publics

LES MARCHÉS COMPRENANT DES MODALITÉS D'INSERTION DE PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI



1 Les marchés publics d'insertion et les marchés publics intégrant des clauses sociales

Pas de marchés clausés en 2023.

2 Les marchés d'insertion sociale avec des activités supports

La Ville met en œuvre depuis plusieurs années des marchés d'insertion de personnes éloignées de l'emploi avec des activités support. En 2023, 6 de ces marchés d'insertion ont été renouvelés.

Marché d'insertion avec pour activité support :

- le soufflage de feuilles dans les cours d'écoles
- le nettoyage désherbage secteur Cimetière de Charrière Neuve
- le nettoyage des espaces publics / aires à conteneurs secteurs du Biollay – Bellevue – Centre
- le nettoyage des espaces publics / aires à conteneurs secteurs Hauts de Chambéry- Cassine- Chantemerle
- le désherbage, ramassage, évacuation de déchets végétaux secteurs Hauts de Chambéry- Cassine – Chantemerle
- l'entretien des locaux du Manège, du Chambéry Savoie Stadium, de la maison des association- Marché en cours de passation.

Bilan 2023 – Marchés publics

UN ACHAT BÉNÉFICIAINT AU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL ET AUX TPE/PME

Au 31 décembre 2023*, 60 % des marchés publics > à 40 000 € HT ont été attribués à des sociétés du territoire Savoyard avec une grande majorité située sur le bassin chambérien.

**Il reste des marchés non attribués au 31 décembre 2023 mais dont la procédure a été initiée en 2023.*